

VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 novembre 2007
20 H 30
Salle des Fêtes

COM P T E R E N D U

LE CONSEIL,

07.111/D DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2007 - OUVERTURES DE CREDITS

ARTICLE UNIQUE : DECIDE d'inscrire en décision modificative n° 2 au Budget primitif 2007 les ouvertures et déplacements de crédits.

27 Voix Pour, 4 Voix Contre, 2 Abstention(s)

07.112/D INDEMNITE DE CONSEIL DES AGENTS DES SERVICES EXTERIEURS DE L'ETAT - ANNEE 2007

ARTICLE 1 : DECIDE de fixer le montant de l'indemnité accordée aux agents extérieurs de l'Etat à 1 705,00 € pour l'année 2007.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense est inscrite à l'article 6228-020 du Budget de la Commune

29 Voix Pour, 4 Abstention(s)

07.113/D FIXATION DE LA REDEVANCE CHAUFFAGE POUR LE PERSONNEL LOGÉ

ARTICLE 1 : **FIXE** à 143 Euros par radiateur et par an la redevance chauffage pour le personnel logé pour la saison 2006-2007.

ARTICLE 2 : **DIT** que la recette est inscrite aux imputations 70-70878-211 et 70-878-020.

29 Voix Pour, 4 Abstention(s)

07.114/D FIXATION DE LA REDEVANCE DE CONSOMMATION D'EAU DU PERSONNEL LOGÉ

ARTICLE UNIQUE : **FIXE** ainsi qu'il suit la redevance pour la consommation d'eau du personnel logé, instituteur ou non, pour l'année 2007 :

- pour un appartement F2 : 268,46 €
- pour un appartement F3 : 290,57 €
- pour un appartement F4 : 312,68 €
- pour un appartement F5 : 333,74 €
- pour un appartement F7 : 377,95 €

29 Voix Pour, 4 Abstention(s)

07.115/DB MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS DE VIDÉOSURVEILLANCE URBAINE

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé le projet de marché public relatif à la mise en place d'équipements de vidéosurveillance, dont la définition du besoin à satisfaire et le montant estimatif prévisionnel sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à lancer la procédure d'appel d'offres correspondante, ou le marché négocié en cas de procédure déclarée infructueuse, et à signer ce marché.

ARTICLE 2 : Un crédit de 500 000 € étant inscrit au budget d'investissement de la Ville de Brunoy : chapitre 23 – article 2315 – exercice 2007, Monsieur le Sénateur-Maire s'engage à voter le complément de crédit au Budget Primitif 2008.

27 Voix Pour, 5 Voix Contre, 1 Abstention(s)

07.116/DG SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOOTBALL CLUB DE BRUNOY

ARTICLE 1 : DECIDE de verser une subvention exceptionnelle au Football Club de Brunoy d'un montant de 7 250 €.

ARTICLE 2 : DIT que le montant de la subvention est inscrit au budget de la Commune.

UNANIMITE

07.117/DK CONVENTION DE REMBOURSEMENT D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES EQUIPEMENTS OCCUPES PAR LE VAL D'YERRES AU TITRE DE L'ANNEE 2007

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de remboursement et de gestion des équipements occupés par le Val d'Yerres au titre de l'année 2007.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer ladite convention.

UNANIMITE

07.118/DK CESSION / REHABILITATION DE L'IMMEUBLE SIS 5 RUE MONMARTEL - AVENANT A LA PROMESSE DE VENTE ET VALIDATION DU MONTANT DE LA SURCHARGE FONCIERE OCTROYEE A LA SOCIETE FONCIERE HABITAT ET HUMANISME

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE la prorogation jusqu'au 30 juin 2008 de la date d'expiration de la promesse synallagmatique relative à la vente d'un bien communal sis 5 rue Monmartel, signée par la commune et la société foncière Habitat et Humanisme le 9 février 2007.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer un avenant n°1 à la promesse de vente visée à l'article 1^{er}, dont un projet est ci-joint annexé.

ARTICLE 3 : DECIDE de verser une subvention de surcharge foncière d'un montant de 72 158,05 euros à la société foncière Habitat et Humanisme, dont le siège social est situé 69 chemin de Vassieux à Caluire (69), dans le cadre de la réhabilitation en logements sociaux de l'immeuble sis 5 rue Monmartel à Brunoy.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer tout document relatif au versement de la subvention visée à l'article 3.

ARTICLE 5 : DIT que les crédits correspondant à la dépense visée à l'article 3 seront inscrits au budget de la Commune.

UNANIMITE

07.119/DL GRILLE TARIFAIRE DES ENCARTS PUBLICITAIRES 2008 DANS UN MOIS EN VILLE

ARTICLE 1^{ER} : FIXE une nouvelle grille tarifaire des encarts publicitaires à paraître dans « un mois en ville » pour l'année 2008.

Formats	Nombre d'insertions			
	1	3	6	11
1 page	1 446	2 893	4 339	7 232
1/2 page	728	1 457	2185	3 641
1/4 page	386	771	1157	1928
1/8 page	218	437	655	1091

(tous les prix sont exprimés en TTC)

ARTICLE 2 : DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

29 Voix Pour, 4 Abstention(s)

07.120/DM DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL RELATIVE A L'EXTENSION DU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL

ARTICLE 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général dans le cadre de l'extension du Centre social municipal, au titre de la Politique de la Ville.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer tous documents s'y afférents.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Ville de Brunoy.

UNANIMITE

07.121/DP PASSATION DE MARCHES PUBLICS RELATIFS A L'EXTENSION DU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL ET DU POLE DE SERVICES PUBLICS

ARTICLE 1er : Est approuvé le projet de marché relatif à l'extension du Centre social municipal et du Pôle de services publics, dont la définition et le montant estimatif sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération, et pour lequel une consultation sous forme de marchés négociés a été lancée. Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à signer les marchés à intervenir.

ARTICLE 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la ville de Brunoy : Chapitre 23, Article 2313 01, Exercices 2007-2008.

UNANIMITE

07.122/DP PASSATION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE PUBLIC N° 07-005 RELATIF A L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DE SPECTACLES - LOT N°1 : VRD

ARTICLE 1er : Est approuvé le projet d'avenant n°1 au marché public n°07-005, relatif à l'aménagement des abords de la salle de spectacles – lot n°1, annexé à la présente délibération, et à conclure entre la commune de Brunoy et la société APPIA SUD IDF.

Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à signer ledit avenant.

ARTICLE 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la ville de Brunoy : Chapitre 23, Article 2312, Exercice 2007 et suivants.

29 Voix Pour, 4 Abstention(s)

07.123/DP REPRISE MATERIELLE DES CONCESSIONS FUNERAIRES

ARTICLE 1er : Est approuvé le projet de marché public relatif à la reprise matérielle des concessions funéraires, dont la définition du besoin à satisfaire et le montant estimatif prévisionnel sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération, et pour lequel une consultation sur appel d'offres a été lancée.

Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à lancer le marché négocié en cas de procédure déclarée infructueuse, et à signer ce marché.

ARTICLE 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget la ville de Brunoy comme suit : Section investissement : Chapitre 23, article 2312, exercices 2007 et suivants

UNANIMITE

Fait à BRUNOY, le 23 novembre 2007